

Année : 2022

Population : 522 h

Groupement d'appartenance : CC ARMAGNAC ADOUR

Poste comptable : 032023 SGC MIRANDE

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 032 - GERS

Commune : VIELLA (21320463900016)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 48 soit 96% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 984 soit 98% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 10100 soit 98% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	322 034	617	968	958	870
Produits de fonctionnement CAF	322 034	617	925	920	842
dont : Impôts locaux	227 500	436	379	373	335
Fiscalité reversée par les GFP	-80 160	-154	17	73	82
Autres impôts et taxes	11 241	22	57	63	65
Dotation globale de fonctionnement	107 327	206	226	186	150
Autres dotations et participations	18 532	36	89	80	79
dont : FCTVA	0	0	3	2	3
Produits des services et du domaine	8 164	16	65	72	68
Total des charges de fonctionnement = B	348 212	667	789	789	706
Charges de fonctionnement CAF	348 212	667	745	741	667
dont : Charges de personnel (montant net)	151 921	291	327	349	301
Achat et charges externes (montants nets)	100 907	193	241	238	224
Charges financières	5 094	10	18	16	12
Subventions versées	5 714	11	31	26	25
Contingents	21 664	42	73	49	44
Résultat comptable = A - B = R	-26 178	-50	179	170	164
Capacité d'autofinancement brute = CAF	-26 178	-50	180	179	175

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	270 354	518	501	468	431
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	32 058	61	148	145	138
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	220 000	421	127	74	79
Autres dettes à moyen / long terme	430	1	1	1	2
Subventions reçues	11 709	22	111	116	97
FCTVA	710	1	36	43	38
Autres fonds globalisés d'investissement	5 448	10	21	21	16
dont : Taxe d'aménagement	5 448	10	21	20	16
Amortissements	0	0	6	12	12
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	133 810	256	466	455	418
dont : Dépenses d'équipement	81 889	157	355	358	329
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	33 231	64	100	78	69
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	420	1	1	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	2	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-136 545	-262	-35	-13	-12
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	2	1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-136 545	-262	-33	-11	-12
Résultat d'ensemble	110 367	211	212	181	176
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	388 496	744	756	670	585
dont encours des dettes bancaires et assimilées	346 976	665	752	657	570
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	346 976	665	752	657	570
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	38 325	73	117	93	81
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	210 547	403	555	538	560

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	-7 066	-14	194	190	182
Résultat comptable = A - B = R	-26 178	-50	179	170	164
Produits de fonctionnement CAF	322 034	617	925	920	842
Charges de fonctionnement CAF	348 212	667	745	741	667
Capacité d'autofinancement brute = CAF	-26 178	-50	180	179	175
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	34	31	21
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	-59 409	-114	80	102	106
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	-59 409	-114	80	102	106

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	70,64 %	40,96 %	40,52 %	39,78 %
Dotations et participations reçues	39,08 %	34,04 %	28,91 %	27,18 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	33,33 %	24,39 %	20,25 %	17,79 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	28,98 %	32,34 %	32,16 %	33,59 %
Charges de personnel (montant net)	43,63 %	43,91 %	47,16 %	45,13 %
Charges financières	1,46 %	2,36 %	2,16 %	1,87 %
Contingents	6,22 %	9,78 %	6,64 %	6,62 %
Subventions versées	1,64 %	4,09 %	3,51 %	3,71 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	-72,55 %	22,65 %	28,39 %	32,09 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	268,65 %	35,85 %	20,73 %	24,09 %
Subventions reçues	14,30 %	31,25 %	32,38 %	29,47 %
FCTVA	0,87 %	10,09 %	11,90 %	11,69 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	N. S.	4,18	3,67	3,26
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	N. S.	4,18	3,67	3,26
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	N. S.	0,60	0,49	0,45

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	522 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	338			
Part des foyers non imposables	59,5 %	59,4 %	59,0 %	54,0 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 658	24 524	25 594	28 122

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	344			
-> dont part de résidences secondaires	17,2 %	10,1 %	17,8 %	13,3 %
-> dont logements vacants	7	4	3	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	141 860			
Bases communales imposées en foncier bâti	435 629			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	91,8 %	81,1 %	83,6 %	78,6 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,9 %	0,6 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	8,2 %	11,4 %	9,0 %	11,0 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,0 %	6,0 %	6,4 %	9,2 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	31	49	51	45
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	31	49	51	45
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	23	53	58	48
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	23	53	58	48

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	141 860	272	119	236	175
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	435 629	835	711	990	979
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	65 775	126	61	41	67
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	34 733	67	163	212	263

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	461 732	885	705	888	688

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	En vigueur	25/05/16	25 121

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	4 154
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	02/10/08	3 an(s)	780

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne (TEOM)				

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	30,54 %	28,55 %	23,22 %	22,17 %
-> dont taux voté par la commune	14,02 %	14,45 %	11,99 %	12,72 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	2,49 %	1,30 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	16,52 %	15,05 %	11,41 %	9,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	56,29 %	64,49 %	46,70 %	38,43 %
-> dont taux voté par la commune	52,28 %	59,89 %	41,72 %	34,99 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	5,43 %	2,18 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	4,01 %	4,82 %	5,25 %	3,73 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	109,80 %	106,09 %	95,04 %	52,16 %
-> dont taux voté par la commune	88,90 %	95,66 %	79,03 %	43,79 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	16,10 %	6,00 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	20,90 %	10,41 %	15,46 %	8,06 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	109,30 %	105,28 %	68,89 %	39,65 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	109,30 %	105,28 %	68,89 %	39,65 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	30,66 %	31,23 %	33,15 %	25,62 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	30,66 %	31,23 %	33,15 %	25,62 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	6,56 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	13,49 %	14,34 %	13,48 %	11,63 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	46 843	90	36	56	40
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	19 886	38	17	28	22
-> dont produits THLV au profit de la commune	3 523	7	1	1	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	23 434	45	17	25	15
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	2	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	244 065	468	458	462	376
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	226 804	434	426	413	343
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	-80 404	-154	-125	-103	-56
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	1	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	17 261	33	32	44	29
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	1	4	3
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	72 226	138	65	39	35
-> dont produits FNB au profit de la commune	58 504	112	59	32	30
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	13 722	26	6	6	5
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	1	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	44	0	2	2	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	44	0	2	2	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 723	21	51	70	67
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	10 723	21	51	69	66
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	0	1	1
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	62 288	119	101	120	80

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	3 226	6	30	26	35
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	3 226	6	30	26	35
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	7 691	15	10	13	16
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	7 691	15	10	13	16
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	4	5	5
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	4	5	5
FRACTION DE TVA					
Fraction de TVA	897 203	1 719	3 138	8 475	8 977
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	897 203	1 719	3 138	8 475	8 977

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	1	2	3
FNGIR					
Versement	0	0	4	6	7
Prélèvement	0	0	3	10	17

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	580	1	25	25	29
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	24	24	29
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6 756	13	8	4	4

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées